

ACTIV STRASBOURG
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 Euros
Siège social : 26 rue de Strasbourg – 67 206 – MITTELHAUSBERGEN
Immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 820 147 692

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois (2023),

Le 15 septembre,

À 9h00,

Les associés de la société « *ACTIV STRASBOURG* » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 6 rue des Canis à BAILLY-ROMAINVILLIERS (77 700), sur convocation de la Présidence, la société « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* ».

Sont présents :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - Monsieur Christophe BENOIST, | détenteur de 23,50% du capital, |
| - Monsieur Emmanuel BURS, | détenteur de 23,50 % du capital, |
| - Madame Gwenaëlle ALLABOUCH, | détentrice de 23,50 % du capital, |
| - Madame Aurélie SABOURIN-BENOIST, | détentrice de 23,50 % du capital, |
| - Monsieur Christophe BENOIST, en sa
qualité de représentant de la société
« <i>ACTIV FITNESS MANAGEMENT</i> » | détentrice de 6 % du capital. |

Ces personnes sont les seules associées de la Société et représentent donc la totalité des actions émises par ladite société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BENOIST, représentant de la société « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* » (Présidente de la Société), désigné à l'instant même par les associés précités (co-gérants de la SARL « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* »), ce dernier rappelant les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que ces documents, prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour à savoir :

- Le non-renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

PREMIERE RESOLUTION

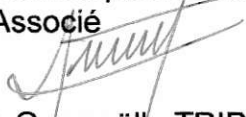
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'expiration des mandats de la société NKM AUDIT représentée par Monsieur MEZZI Karim en sa qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de la société BSM AUDIT représentée par Monsieur ENNOURI Hatem en sa qualité de Commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas renouveler leurs mandats et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et les associés ou leurs mandataires, lesdites signatures valant feuille de présence.

Monsieur Christophe BENOIST
Associé



Madame Gwenaëlle TRIPET
Associée



Monsieur Emmanuel BURS
Associé



Madame Aurélie SABOURIN-BENOIST
Associée



Monsieur Christophe BENOIST
en qualité de représentant de
« ACTIV FITNESS MANAGEMENT »

